

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022-10-394**

27 octobre 2022

### **Autorisation de signature du projet d'avenant n° 1 au bail relatif aux locaux de France compétences par le Directeur général**

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu l'article 3.3.3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences,

Vu l'avis favorable de la Conférence nationale de l'Immobilier Public (CNIP) du 12 octobre 2021,

Vu la décision de labellisation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) du 14 octobre 2021,

Vu la délibération n° 2021-12-163 du 16 décembre 2021 portant autorisation de signature du projet de bail relatif à la nouvelle implantation de France compétences par le Directeur général,

Vu le bail à usage de bureaux conclu par acte sous seing privé le 16 décembre 2021,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 21 au 27 octobre 2022,

### **Décide**

#### **Article 1**

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général à signer le projet d'avenant n° 1 au bail relatif aux locaux de France compétences.

#### **Article 2**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Fait à Courbevoie

Le 27 octobre 2022



Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration